

Vme assemblée générale de l'Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): **L.D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **4 (1916)**

Heft 44

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-251406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

que se fonda le premier groupement suffragiste, composé alors de douze femmes, qui se partagèrent la propagande dans le pays, parlant en public, fondant un journal, recueillant des signatures pour une pétition. Cinq ans plus tard (1890) avaient lieu au Storthing les premiers débats sur le suffrage féminin; en 1901, les femmes obtenaient l'électorat et l'éligibilité en matière municipale, en 1907 et en 1913 les droits politiques, et en 1916 l'accès au Conseil des ministres. M^{lle} Krog, présidente pendant treize ans de l'Association suffragiste, et éditeur du journal *Nylande*, a été assurément une de celles auxquelles les femmes de Norvège sont surtout redevables de leurs succès.

* * *

Une troisième province canadienne vient d'accorder le suffrage politique aux femmes: le Saskatchewan, qui se trouve enserré entre les deux provinces précédemment « affranchies », le Manitoba et l'Alberta. L'étendue de ces territoires est égale à celle de la France, de la Belgique, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne et de l'Allemagne mises ensemble, et leur population totale dépasse 1,300,000 habitants. Ce sont probablement les femmes du Saskatchewan qui auront les premières, au Canada, l'occasion de faire usage de leurs droits pour les élections générales.

* * *

Une de nos abonnées nous adresse la communication suivante:

Sous le titre *les Femmes de demain*, la *Nouvelle Gazette de Zurich* du 22 avril nous donne un article de M. L. Baur, de Vienne, qui déploie à nos yeux, avec un optimisme encourageant, les horizons nouveaux que la guerre mondiale ouvre à la femme dans un avenir prochain.

Le départ de millions d'hommes pour le front a placé leurs compagnes, jusqu'ici confinées dans l'intérieur familial, devant des tâches multiples qu'elles ont su accomplir pour le plus grand profit de la communauté. Partout, dans les affaires, les administrations, les occupations agricoles, etc., etc., elles se sont fait apprécier et ont forcé le respect. Les vides innombrables creusés dans les rangs masculins, les forces diminuées de beaucoup de ceux qui reviendront, la considération que le labeur et le dévouement féminins se sont acquis, rendront impossible le retour à l'ancien état de choses. Pour réorganiser un monde bouleversé, pour ramener les peuples dans les voies du travail pacifique, pour rétablir en un mot *l'état normal*, toutes les forces disponibles devront être mises en œuvre, tous les travailleurs, hommes ou femmes, seront appelés à collaborer.

Persone ne s'étonnera plus de rencontrer des femmes attelées aux besognes dont elles ont su s'acquitter si bien pendant la guerre; seuls quelques esprits incurablement rétrogrades déploieront la diminution des « mondaines » asservies à la mode et à l'oisiveté, et regretteront la figure poétique de la femme soumise aux caprices de la volonté masculine, mais leur voix ne sera guère écoutée.

Appelée dans la plupart des cas à se faire sa vie et à travailler ferme pour y arriver, la femme aura une tâche plus rude qu'autrefois. Mais le sentiment de son indépendance la relèvera à ses propres yeux et lui apportera des joies nouvelles. Et pourquoi, ayant appris à se faire estimer davantage, devrait-elle se résigner à être moins aimée?

V^{me} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Association nationale suisse pour le Suffrage féminin

Le dimanche 28 mai 1916 se réunissaient à Saint-Gall, en Assemblée générale, les déléguées des différents groupes de l'Association nationale suisse pour le Suffrage féminin.

Ces assises féminines périodiques offrent non seulement un vif intérêt par les questions à l'ordre du jour, mais les participantes qui, année après année, ont le privilège d'y assister, en rapportent régulièrement des impressions bienfaisantes et stimulantes pour l'avenir.

A ce point de vue-là, la réunion de Saint Gall peut compter parmi les mieux réussies. Plus que jamais nous y avons apprécié toute la valeur et toute l'importance du contact personnel entre représentantes de la Suisse alémanique et de la Suisse romande qui ont pu s'entendre facilement sur tous les sujets abordés. Des relations nouvelles s'établissent, des amitiés se resserrent; enri-

chissement pour nous, élément indispensable de force et de développement pour notre cause.

Et si nous pouvons, chacune, emporter du 28 mai ce souvenir d'entente et de compréhension mutuelle, nous le devons en grande partie aux suffragistes saint-galloises et à la cordialité de leur accueil. Mentionnons entre autres la charmante réception qui, le dimanche matin, à l'arrivée du train de Zürich, nous attendait dans l'élégante et originale salle japonaise de l'hôtel Walhalla.

L'Assemblée générale elle-même fut nourrie, très vivante. Nous aurions seulement désiré qu'un public plus nombreux témoignât par sa présence de l'intérêt ou de la curiosité que lui inspire notre mouvement, ou vint s'initier à une question encore toute nouvelle pour lui.

Vingt-six déléguées y représentaient onze des sections affiliées. En outre, l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses, le Lehrerinnenverein et la Société d'utilité publique des femmes suisses avaient accepté l'invitation qui leur avait été adressée, et avaient envoyé un de leurs membres.

Malgré les entraves dues à la guerre, le Comité central et les sections n'ont pas chômé pendant les douze derniers mois, comme le prouve à l'évidence le rapport présidentiel.

Si l'un de nos groupes a disparu, il s'en est fondé un autre, et depuis peu nous avons la joie de compter Bâle au nombre de nos sections. Mais il s'agit pour nous de faire toujours plus de propagande dans les milieux indifférents et réfractaires à nos idées; il s'agit de faire partager notre point de vue à tant de femmes qui n'ont pas encore compris les principes d'égalité et de justice pour lesquels nous combattons. Pourquoi notre Association n'a-t-elle pas encore de branches à Bienne, à Fribourg, à Lucerne, à Aarau, à Coire, à Schaffhouse, ni au Tessin?

Bâle déploie une grande activité en vue d'obtenir le droit de suffrage ecclésiastique. Un groupe de Neuchâtel a fait des démarches auprès du Grand Conseil, réclamant le droit de vote pour les femmes. La Commission nantie de cette question ayant décidé de ne pas entrer en matière, le projet d'une initiative populaire est à l'étude. Genève a réclamé en vain la nomination de femmes dans certaines Commissions officielles, par exemple dans celle de la Maternité, où il aurait semblé pour le moins naturel que l'élément féminin fût représenté! Genève avait aussi suggéré la formation d'un groupe parlementaire ayant le suffrage féminin à son programme. Sa tentative n'a pas abouti, mais les députés genevois féministes promettent de soutenir les intérêts féminins chaque fois qu'ils en auront l'occasion.

Intéressante la décision prise le mois dernier par le Comité central du Parti socialiste suisse de recommander aux comités cantonaux d'intervenir en faveur du suffrage féminin. Il serait par ailleurs très désirable que nous nous mettions en rapport avec les comités de tous les partis politiques afin d'attirer leur attention sur nos revendications.

Les moyens de propagande employés par nos sections ont consisté en impression de brochures, d'un calendrier suffragiste, d'un annuaire féminin suisse qui annonce un second volume pour 1917, en conférences faites dans les milieux les plus divers et atteignant le mieux leur but lorsqu'elles s'adressent à un public restreint. Enfin Genève a eu l'originale initiative d'afficher dans quelques voitures de tramways des placards suffragistes.

Nos rapports avec l'Alliance internationale pour le suffrage féminin continuent à être excellents, et nous sommes heureuses de constater que ces relations-là sont restées presque intactes, alors que le cataclysme européen a brisé tant de liens et anéanti tant de collaborations. Et les victoires emportées par nos

sœurs au Danemark et dans trois provinces du Canada sont bien faites pour nous réjouir et nous encourager.

L'édition française de *Jus Suffragii*, l'organe international des sociétés de suffrage, paraissait jusqu'ici à Paris. La guerre ayant créé de grandes difficultés à sa parution, M^{lle} Gourd a été priée de s'en charger, ce qu'elle a accepté. A cette occasion, notre présidente centrale nous met sur le cœur de témoigner un intérêt plus réel à ce périodique, soit en lui envoyant des nouvelles, soit en engageant nos groupes à s'y abonner.

M^{lle} Gourd termine son rapport en montrant combien la question des droits de la femme et de la valeur de la femme devient plus brûlante de jour en jour, alors que partout les femmes remplacent les hommes et assurent la vie des nations. L'idée du suffrage féminin marche à grands pas : on propose en France d'octroyer le droit de vote à toutes les veuves de soldats tombés sur le front, et en Hollande le gouvernement dépose un projet de révision de Constitution étendant aux femmes les droits des citoyens. Notre pays sera-t-il le dernier à entrer dans cette voie de progrès ? Les femmes doivent avoir leur mot à dire dans les affaires de l'Etat, et cela plus que jamais en temps de guerre : c'est une absolue nécessité de l'heure présente, et quand toutes les femmes voudront le droit de vote, nous l'obtiendrons.

Nous enregistrons avec regret la démission de deux membres du comité, membres fondateurs de notre fédération, M^{lles} Honnegger de Zurich et Müller de Berne qui, cependant, nous n'en doutons pas, continueront comme par le passé à vouer leurs forces à une cause dont elles seraient incapables de se désintéresser. Elles sont remplacées par M^{me} Rothen et M. Patru de Berne. Sont en outre nommées suppléantes : M^{lles} Porret de Neuchâtel et Wening de Winterthur.

A l'ordre du jour figure la révision de deux articles des statuts : la première de ces modifications est adoptée rapidement : elle consiste à exclure de l'association toute section qui, après deux avertissements, néglige de faire face à ses engagements vis-à-vis de la caisse centrale.

L'autre modification donne lieu à une discussion prolongée. Elle a trait aux propositions qui doivent être soumises au vote de l'Assemblée générale. Finalement l'article en question est maintenu tel qu'il était, mais il y aura lieu de préparer une révision totale des statuts pour l'année prochaine.

L'Assemblée de Bienne de l'année dernière avait chargé le Comité central et les sections d'étudier la question de la nationalité de la femme mariée à un étranger, question que la guerre a rendue si actuelle et douloureuse, mais qui est infiniment compliquée, ainsi que nous l'ont démontré différents juristes. Le Dr Thalberg avait présenté dernièrement une étude là-dessus à l'Union für Frauenbestrebungen de Zurich, dont la présidente a extrait et apporté à St-Gall quelques idées.

M^{me} Glättli nous a développé la manière de voir de l'avocat zurichois avec une grande compétence et une grande clarté. Il faut circonscrire le sujet, n'en traiter que certaines faces, car il est opportun que l'épouse soit de la même nationalité que son mari et ses enfants, mais on devrait obtenir qu'en cas de guerre elle ne soit pas traitée en étrangère dans son pays d'origine. La femme mariée devrait aussi avoir la possibilité de changer de nationalité, indépendamment de son mari. La question offrirait trop de difficultés pour être posée internationalement, mais, ramenée à ces quelques points spéciaux, elle pourrait être remise à l'Alliance internationale pour le Suffrage féminin. Peut-être arriverait-on ainsi à y introduire un peu de clarté et à améliorer la situation actuelle. Cette proposition est admise, et l'on deman-

dera que ce sujet figure au prochain Congrès international du Suffrage féminin.

La séance du soir, consacrée au service civique, avait attiré un nombreux auditoire, au milieu duquel nous avons été heureuses de saluer M. Huber, député, qui a présenté, il y a quelques années, au Grand Conseil de St-Gall une motion réclamant le suffrage féminin. M^{me} von Arx, de Winterthur, nous développa avec chaleur et conviction ses idées sur le service civique, idées très élevées et généreuses. Elle verrait dans l'introduction de ce temps de service, obligatoire pour toute jeune fille, un précieux moyen d'éducation, de perfectionnement, d'initiation à la vie civique, en même temps qu'un rapprochement du but que nous poursuivons. Si les femmes consacraient, elles aussi, un peu de leur vie et de leurs forces à la patrie, une des objections invoquées pour nous refuser notre droit de vote, tomberait d'elle-même. Les événements actuels prouvent, chez nous comme ailleurs, à quel point les femmes peuvent se rendre utiles en temps de guerre, et le service qu'elles font à l'heure actuelle, spontanément, équivaut bien au service militaire des hommes. Les femmes y exposent aussi leur vie et sont soumises à des épreuves morales qui contrebalancent bien les souffrances physiques des soldats. Ces deux services, quoique différents, exigent les mêmes qualités et ont le même but : la défense de la patrie.

M^{lle} Zellweger, de Bâle, était chargée de nous parler de l'organisation de ce temps de service — un an ou six mois — que les jeunes filles feraient entre 17 et 20 ans. On leur donnerait des cours d'économie domestique, de soins aux malades, d'hygiène, de jardinage, d'instruction civique ; on les initierait aux problèmes de la vie nationale entrevue sous un angle féministe ; on les préparerait à remplir un rôle social.

Ce service pourrait être d'abord volontaire (Bâle est déjà entré dans cette voie là). Il va sans dire qu'une fois obligatoire il reviendra très cher à l'Etat, mais celui-ci en retirera lui-même de grands avantages.

Nous regrettons que la conférencière ne soit pas entrée dans plus de détails, car en abordant ce sujet si complexe, il faudrait se rendre compte de la possibilité de sa réalisation pratique.

Plusieurs opinions sont encore exprimées par l'assemblée qui nous font sentir combien nous sommes encore éloignées de ce que nous rêvons, car pour donner tout ce que nous attendons de lui, ce service doit consister en autre chose qu'en cours de cuisine et enseignement ménager !

Pour essayer de faire faire un pas en avant à cette question, la résolution suivante est votée : « L'assemblée, réunie à St-Gall, le 28 mai 1916, sous les auspices de l'Association nationale suisse pour le suffrage féminin, reconnaissant les grands avantages qu'offrirait aux jeunes filles un temps de service civique, en les préparant à leur futur rôle de mères et de citoyennes, et en développant leur patriotisme, exprime le vœu que cette question soit étudiée dans tous les cercles féminins et trouve sa solution le plus tôt possible ».

Et dès lors nous nous sommes toutes dispersées aux quatre points cardinaux de notre petite Suisse ; les séances de St-Gall ne sont plus pour nous qu'un souvenir, mais elles n'auront point été inutiles si nous en avons rapporté plus d'entrain, plus de courage, plus de consécration à la grande œuvre que nous avons entreprise et qui s'impose à nous comme un devoir impérieux. Nous sommes engagées dans une noble lutte : nous ne nous reposerons pas avant d'avoir obtenu ce que réclament la dignité de la femme, le bonheur de la famille et le bien de l'Etat.

L. D.